

## Capitalisation des indemnités

### Bases techniques recommandées - Année 2022

**5.1. Taux d'intérêt.** Il s'agit du taux d'intérêt TEC moyen sur l'année 2021<sup>1</sup>. Comme le montre le tableau ci-dessous, ce taux d'intérêt dépend de la durée (maturité) de l'obligation, supposée égale à la durée moyenne d'indemnisation.

*Taux d'intérêt recommandé durant l'année 2022*

Durée (années)	Taux d'intérêt recommandé	Durée (années)	Taux d'intérêt Recommandé	Durée (années)	Taux d'intérêt recommandé
0	0,00%	10	0,00%	20	0,44%
1	0,00%	11	0,05%	21	0,47%
2	0,00%	12	0,11%	22	0,50%
3	0,00%	13	0,16%	23	0,54%
4	0,00%	14	0,22%	24	0,57%
5	0,00%	15	0,28%	25	0,60%
6	0,00%	16	0,32%	26	0,63%
7	0,00%	17	0,35%	27	0,66%
8	0,00%	18	0,38%	28	0,69%
9	0,00%	19	0,41%	29	0,72%
10	0,00%	20	0,44%	≥ 30	0,75%

**5.2. Taux d'inflation.** Il s'agit de la moyenne, pendant les 10 dernières années (2012-2021) de l'Indice des prix à la consommation, soit 1,0%<sup>2</sup>.

*Indice des prix à la consommation de 2012 à 2021*

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	moenne
2,0%	0,9%	0,5%	0,0%	0,2%	1,0%	1,8%	1,1%	0,5%	2,8%	1,1%

**5.3. Tables de mortalité.** Il s'agit :

- pour les tables stationnaires, des tables triennales 2018-2020 (observations INSEE 2018-2020)<sup>34</sup> ; ces tables sont restituées par le millésime 2020. Le millésime 2022, par exemple, fournit la projection de ces tables en 2022.
- pour les tables prospectives, des tables prospectives triennales construites sur la base des observations INSEE 1998-2000 à 2018-2020. Le millésime 2022, par exemple, fournit la projection de ces tables en 2022. En principe, le millésime correspond à l'année d'évaluation. Les résultats sont peu sensibles au millésime, (à condition que celui-ci ne s'écarte pas trop du millésime recommandé, moins de 5 ans par exemple). En revanche, la comparaison avec les chiffres obtenus *ceteris paribus* sur la base de taux d'intérêt ou d'inflation différents confirme la grande sensibilité du capital au taux d'intérêt et au taux d'inflation.

Un taux d'intérêt arbitraire est utilisé provisoirement comme taux d'intérêt par défaut dans le logiciel. Le logiciel effectue les calculs selon le taux d'intérêt recommandé et le taux d'inflation recommandé ainsi que selon les taux d'intérêt et d'inflation adoptés par l'utilisateur.

**L'utilisateur demeure en effet libre du choix du taux d'intérêt et du taux d'inflation.**

<sup>1</sup> Voir l'onglet Liens sur ce website.

<sup>2</sup> Voir l'onglet Liens sur ce website.

<sup>3</sup> Voir l'onglet Liens sur ce website.

<sup>4</sup> Voir la note de bas de page N°9 : Un document précieux, publié par l'INSEE le 29 mars 2021 : [www.insee.fr/fr/statistiques/2416631](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2416631) a permis d'élaborer des tables provisoires 2018-2020 dont la mise à jour est attendue à la fin du premier semestre 2022.